



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 février 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Points 131 et 148 de l'ordre du jour

### Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## **Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des suites données aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II). Il a été établi en application du paragraphe 7 de la résolution 48/216 B, par lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire connaître, au moment où elle serait saisie des recommandations du Comité, les mesures déjà prises ou prévues pour l'application de ces recommandations.

L'Administration a accepté toutes les recommandations du Comité, et nombre des observations qu'elle a faites ont été dûment prises en compte dans le rapport du Comité. On trouvera dans le présent rapport les observations supplémentaires formulées par l'Administration sur certains points ainsi que des renseignements sur l'état d'avancement, l'entité responsable, la date d'achèvement prévue et le degré de priorité de l'application de chacune des recommandations émises par le Comité dans son rapport. On y trouvera également des renseignements actualisés sur la suite donnée à des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs, dont le Comité indique, dans l'annexe II à son rapport, qu'elles n'ont pas été intégralement appliquées.



## I. Introduction

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 48/216 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire connaître, au moment où elle serait saisie de rapports du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qu'il envisageait de prendre pour appliquer ces recommandations. Le présent rapport, présenté en application de cette disposition, porte sur les recommandations du Comité figurant dans le rapport consacré aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II).

2. Pour établir le présent rapport, il a été tenu compte des dispositions énoncées dans les textes suivants :

a) La résolution 52/212 B (par. 2 à 5, en particulier) de l'Assemblée générale et la note du Secrétaire général transmettant les propositions du Comité visant à améliorer la suite donnée à celles de ses recommandations qui ont été approuvées par l'Assemblée (A/52/753, annexe);

b) Le paragraphe 7 de la résolution 69/249 B, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard;

c) Le paragraphe 8 de la résolution 69/249 B, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'expliquer en détail tout retard pris dans l'application des recommandations restant à mettre en œuvre, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier.

3. Pour ce qui est de l'ordre de priorité, l'Administration a noté que le Comité avait qualifié de « principales » 13 de ses 31 recommandations relatives à l'exercice clos le 30 juin 2015. Toutes les recommandations seront appliquées dans les meilleurs délais, mais les recommandations principales seront considérées comme prioritaires.

4. Les tableaux 1 et 2 récapitulent l'état d'avancement, au mois de février 2016, de l'application des nouvelles recommandations.

Tableau 1

### État d'avancement de l'application des recommandations principales (février 2016)

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	9	–	–	9	9	–
Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	3	–	1	2	2	–
Département de la gestion	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>

5. Comme indiqué au tableau 1, sur les 13 recommandations principales formulées par le Comité, 1 a été appliquée et 12 sont en cours d'application, dont 4 devraient être mises en œuvre en 2016 et 8 en 2017.

Tableau 2

**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations (février 2016)**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	25	–	4	21	21	–
Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	4	–	2	2	2	–
Département de la gestion	2	–	–	2	2	–
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>–</b>

6. Comme indiqué au tableau 2, sur les 31 recommandations formulées par le Comité, 6 ont été appliquées et 25 sont en cours d'application, dont 11 devraient être mises en œuvre avant la fin de 2016 et 14 en 2017 ou ultérieurement.

## **II. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport**

7. On trouvera ci-après les renseignements demandés par l'Assemblée générale au sujet de l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II). Comme il est indiqué dans le résumé du présent rapport, la plupart des observations de l'Administration ont déjà été prises en compte dans le rapport du Comité. Aussi, seules sont présentées les observations supplémentaires jugées utiles.

### **Aperçu de la situation financière**

8. **Au paragraphe 18 de son rapport, le Comité a renouvelé sa recommandation visant à ce que, comme l'exigent les normes IPSAS, l'Administration révise les durées d'utilité des immobilisations intégralement amorties mais toujours utilisées.**

*Entité responsable :* Département de la gestion

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2018

9. L'Administration prévoit de remplacer d'ici à la fin de 2017 Galileo par Umoja pour la comptabilisation des immobilisations. La révision détaillée des durées d'utilité des immobilisations entièrement amorties débutera immédiatement dans Umoja et sera constatée dans les états financiers au 30 juin 2018 conformément aux normes IPSAS.

#### Élaboration et gestion des budgets

**10. Au paragraphe 33 de son rapport, le Comité a réitéré les observations formulées dans ses précédents rapports afin que : a) des efforts plus résolus soient faits pour rendre le budget aussi réaliste que possible en exerçant une vigilance et un contrôle accru sur l'élaboration des budgets afin que soient prises en compte à ce stade les situations réelles et les tendances observées dans le passé; b) les réaffectations de crédits soient réduites au minimum et ne soient autorisées que si elles sont assorties d'une justification complète et détaillée fondée sur un changement de priorité ou sur la survenance d'une situation imprévue.**

*Entités responsables :* Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Deuxième trimestre de 2017

11. Les observations de l'Administration relatives aux causes profondes des problèmes récurrents constatés par le Comité en matière d'élaboration et de gestion des budgets ainsi qu'aux mesures prises pour appliquer la recommandation figurent aux paragraphes 25, 28, 30 a), 32 et 34 du rapport du comité.

12. Par ailleurs, pour ce qui est de la partie a) de la recommandation, l'Administration rappelle que les budgets reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de leur élaboration, c'est-à-dire bien avant la période d'exécution. De plus, compte tenu des évolutions considérables des mandats des missions de maintien de la paix et des conditions opérationnelles hautement instables dans lesquelles la plupart des missions sont mises en place, des écarts peuvent apparaître entre le budget approuvé et les dépenses réalisées. Ces écarts sont décrits dans les rapports sur l'exécution des budgets remis à l'Assemblée générale, qui deviennent des documents de référence importants pour l'élaboration et l'examen des budgets ultérieurs.

13. Quant à la partie b) de la recommandation, l'Administration rappelle que les réaffectations de ressources sont faites conformément aux directives émises par le Contrôleur concernant la gestion des allocations de crédits pour les missions de maintien de la paix. Elles visent à aider les missions à réallouer à des activités aisément mises en œuvre des ressources initialement prévues pour des activités qui pourraient être entravées par des contraintes de sécurité, des délais d'approvisionnement ou l'inefficacité de sous-traitants. Ce processus s'accompagne de contrôles sous la forme d'approbation des réaffectations par les directeurs et

chefs de l'appui à la mission, à qui le Contrôleur a délégué ce pouvoir, et est également destiné à faciliter l'établissement de rapports.

### Gestion des biens

**14. Au paragraphe 58 de son rapport, le Comité a réitéré ses précédentes recommandations selon lesquelles l'Administration devrait : a) renforcer ses pratiques de gestion et de suivi des biens conformément à la directive relative à la gestion des biens; b) améliorer la planification des acquisitions en reliant plus étroitement les opérations effectives d'achat et de livraison des biens et le déploiement effectifs de ces biens; c) veiller à ce qu'il y ait périodiquement une vérification physique des stocks et un traçage rapide des articles introuvables; d) améliorer la base de données relative à la circulation et à l'utilisation afin d'accroître la précision dans la prise des décisions et les évaluations.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et  
Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Deuxième trimestre de 2017

15. Les observations de l'Administration relatives aux causes profondes des problèmes récurrents constatés par le Comité en matière de gestion des biens ainsi qu'aux mesures prises pour appliquer la recommandation figurent aux paragraphes 36, 39, 42, 46, 50, 57 et 59 du rapport du Comité.

16. La rationalisation des procédures de budgétisation, d'achat, d'approvisionnement et de livraison, menée actuellement à partir du référentiel de gestion de la chaîne d'approvisionnement, portera également sur les besoins de chaque mission en matière d'inventaire et de stocks de sécurité, ce qui permettra une mise en œuvre efficace des procédures dans Umoja-Extension 2. Par ailleurs, les missions se restructurent pour créer des sections ou des unités de planification des achats qui géreront et suivront de près ces opérations afin d'assurer qu'elles soient conformes au budget des missions et que celles-ci soient capables d'absorber et d'utiliser ces biens dès leur arrivée. À cet égard, le Centre de services mondial joue un rôle primordial en centralisant les plans d'achat des missions et en supervisant leur état d'avancement tout au long de l'exercice. Le rôle centralisateur du Centre permet aux missions de vérifier si leurs besoins peuvent être comblés à partir des stocks existants (stocks pour déploiement stratégique ou surplus) avant d'entamer le processus d'achat.

**17. Dans le paragraphe 66 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de renforcer la procédure d'examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique au regard des besoins opérationnels des missions et de veiller à ce que soit instaurée une rotation régulière des articles qui composent les stocks pour déploiement stratégique.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

18. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 62 et 64 du rapport du Comité.

19. L'Administration tient également à préciser que la procédure d'examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique implique une analyse détaillée des consommations passées et de l'historique d'achat des missions au cours des cinq derniers exercices, de l'harmonisation avec les besoins du programme d'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions, des avancées technologiques, et des niveaux de stocks et des délais d'approvisionnement actuels. Il existe déjà une procédure de rotation des stocks conforme à la politique du Département de l'appui aux missions, selon laquelle les missions doivent obtenir l'accord du Centre de services mondial avant d'entamer toute activité de recherche de fournisseurs. Cependant, dans le souci de renforcer encore davantage la procédure d'examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique et d'assurer une rotation régulière des stocks, le Centre embauchera un consultant d'ici au 30 juin 2016. L'objectif est d'améliorer la gestion des stocks pour déploiement stratégique et de renforcer l'autorité du Département et du Centre dans la mise en œuvre de l'examen de la composition des stocks, de façon à optimiser leur rotation et à réduire au minimum la comptabilisation en pertes d'actifs.

#### **Gestion des voyages**

20. **Au paragraphe 78 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration : a) de continuer de s'employer à améliorer la planification du budget et la maîtrise des dépenses afférentes aux voyages; b) de veiller à l'application stricte de la politique d'achat anticipé des billets, sauf circonstances exceptionnelles; c) de déterminer qui doit être responsable des dérogations aux règles et instructions; d) d'envisager de définir des responsabilités en cas de voyage effectué sans autorisation écrite préalable.**

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

21. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 73 et 77 du rapport du Comité.

### Gestion du parc de véhicules

22. **Au paragraphe 82 de son rapport, le Comité a recommandé à nouveau que l'Administration continue à prendre des mesures pour que la dotation en véhicules légers corresponde véritablement aux besoins des missions.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

23. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 81 du rapport du Comité.

24. L'Administration tient également à préciser que la réduction du parc de véhicules légers est directement liée à celle des effectifs présents dans la zone de mission. Le retrait progressif des effectifs, qui dans la plupart des cas s'achève à la fin d'un exercice donné, constitue le point de départ du processus de comptabilisation en pertes ou de cession des véhicules. Il en résulte que ces procédures se poursuivent dans la plupart des cas après la fin de l'exercice.

### Transports aériens

25. **Au paragraphe 94 son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration achève dans les meilleurs délais son analyse de l'utilisation des moyens aériens par les différentes missions afin de faciliter les décisions relatives au recalibrage de la flotte visant à optimiser l'utilisation des moyens aériens.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2016

26. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 95 du rapport du Comité.

27. **Au paragraphe 97 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration : a) enquête de toute urgence sur les 180 cas cités ci-dessus et procède, le cas échéant, au recouvrement des trop-perçus auprès des sous-traitants concernés; b) mette rapidement au point des instructions permanentes pour l'analyse régulière des données des rapports électroniques mensuels sur les opérations aériennes afin que les factures des affréteurs soient vérifiées avant toute autorisation de paiement.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

28. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 98 du rapport du Comité.

**29. Au paragraphe 104 de son rapport, le Comité a recommandé que les raisons pour lesquelles les instructions ne sont toujours pas respectées fassent l'objet d'un examen et qu'un mécanisme efficace soit mis en place pour garantir la coordination nécessaire et l'obligation de rendre des comptes quant au respect des règles en vigueur.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

30. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 102 et 103 du rapport du Comité.

31. Pour améliorer la visibilité et promouvoir le respect des règles, le Centre stratégique des opérations aériennes du Centre de services mondial a mis au point un mécanisme de communication de l'information par le biais de son portail SharePoint, qui permet de collecter des données en temps réel et de fournir un appui aux missions. Ces informations seront transmises tous les semestres au Département de l'appui aux missions pour faciliter l'obligation qui est faite aux missions de rendre des comptes quant au respect des règles en vigueur.

**32. Au paragraphe 110 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de réexaminer ses besoins en drones de manière à en optimiser le nombre et l'utilisation, ainsi que de déterminer s'il est ou non possible de réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2016

33. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 111 du rapport du Comité.

34. L'Administration tient également à préciser le caractère expérimental de l'utilisation de drones dans les missions de maintien de la paix. Ainsi, il n'existe pas de points de référence ou suffisamment de données historiques sur l'utilisation de ces appareils, et le nombre de drones et leur niveau d'utilisation sont donc normalement déterminés à partir des hypothèses de menace. Par ailleurs, les conditions météo, les turbulences et les précipitations influencent les activités aériennes. Cependant, l'Administration évalue sans relâche le fonctionnement des drones et des capteurs ainsi que la qualité des prestations des fournisseurs dans ce domaine. Au vu des données récentes portant sur l'usage des drones dans les missions, l'Administration continuera d'examiner les besoins de façon à optimiser le nombre et l'utilisation des appareils sans compromettre les activités opérationnelles.

#### **Achats et passation de marchés**

**35. Au paragraphe 154 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration d'assurer une formation et de communiquer des directives et de renforcer la supervision et les contrôles internes dans le domaine des achats pour garantir le respect des dispositions du Manuel des achats concernant, en particulier, l'évaluation des soumissions, l'obtention de cautions de bonne exécution valides et l'application des clauses de dommages-intérêts afin de préserver les intérêts de l'Organisation.**

*Entités responsables :* Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Sans objet

36. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 119, 123, 126, 131, 136 a) et d), 137, 146, 149 a), 151 et 153 du rapport du Comité.

37. L'Administration tient également à préciser que le Département de la gestion propose des formations et des directives relatives aux politiques et pratiques d'achat. La Division des achats supervise également les activités d'achat par le biais de visites d'assistance sur le terrain. Le Département de l'appui aux missions s'assure que les membres du personnel qui gèrent les achats au sein des missions ont bien suivi la formation ad hoc organisée par le Département de la gestion.

38. De plus, les missions ont déjà pris plusieurs mesures correctives pour garantir la qualité et l'intégrité du processus ainsi que le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du Manuel des achats. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a mis en œuvre la règle prévoyant que tout le personnel des achats doit avoir suivi avec succès les quatre modules de base de la Plateforme de formation en ligne aux achats. L'utilisation obligatoire d'un disque partagé, de modèles et de listes récapitulatives normalisées garantit également un haut niveau de qualité et de cohérence des activités d'achat. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a publié en septembre 2015 des directives relatives à la gestion des garanties de bonne fin. L'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a instauré un mécanisme de suivi des clauses de dommages-intérêts. Des instructions permanentes correspondantes sont utilisées pour décider de l'application de telles clauses. Par ailleurs, la MINUAD a créé une Section de la planification des acquisitions et des demandes d'achat qui est chargée de suivre de près la mise en œuvre des clauses de dommages-intérêts.

**39. Au paragraphe 158 de son rapport, le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce que l'Administration veille à la bonne coordination des opérations entre les sections s'occupant des achats et de la passation des marchés et celles autorisant les paiements afin que ceux-ci soient effectués sans délai et que les missions bénéficient des remises pour paiement rapide.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

40. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 159 du rapport du Comité.

41. Par ailleurs, l'Administration tient à préciser que le fait que les missions n'aient pas réussi à tirer pleinement parti des remises pour paiement rapide tient essentiellement à une combinaison de facteurs internes et externes, dont le manque de coordination entre les parties prenantes, la réception tardive de pièces justificatives, les lenteurs dans le traitement des factures, le manque de clarté des procédures, le déblocage tardif des paiements sur les comptes bancaires des fournisseurs et les restrictions imposées par les autorités locales. Dans certaines missions, le délai de traitement des transactions bancaires par les banques locales peut entraîner des retards prolongés. Cependant, les missions prennent des mesures pour remédier aux lacunes relevées par le Comité et elles s'assureront que les parties prenantes dans le processus de paiement coordonnent leur action de façon à obtenir les remises pour paiement rapide. L'indication des délais de règlement des factures fournie par Umoja a facilité le suivi des factures auxquelles s'applique la remise pour paiement rapide.

**42. Au paragraphe 168 de son rapport, le Comité a réitéré sa recommandation antérieure tendant à ce que l'Administration veille à ce que le plan d'achats régional soit arrêté dans les délais prévus et continue d'encourager activement l'utilisation des contrats-cadres régionaux.**

*Entités responsables :* Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

43. L'Administration accepte la recommandation et la considère comme appliquée au vu de ce qui suit :

a) Pour ce qui est de l'établissement définitif du plan d'achats régional, une copie du plan approuvé pour l'exercice 2015/16 a été fournie au Comité, et celui relatif à l'exercice 2016/17 sera prêt d'ici à juillet 2016;

b) Pour ce qui est de l'utilisation des contrats-cadres régionaux, il ressort de l'analyse menée par l'Administration qu'au 31 décembre 2015, le taux moyen d'utilisation du plan d'achats communs est passé de 32,7 % pour 2013/14 à 35 % pour 2014/15, chiffres qui ont été communiqués au Comité. Par ailleurs, le catalogue des contrats est distribué à chaque fois qu'une évolution majeure se produit dans les attributions de marchés. Les taux d'utilisation des contrats figurent également dans les rapports mensuels envoyés par le Bureau régional d'achat, ce qui permet aux missions d'être au courant de la disponibilité des contrats.

#### **Gestion des projets de construction**

44. **Au paragraphe 181 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions :** a) établissent leurs plans annuels de construction de manière plus réaliste, en tenant compte de tous les facteurs prévisibles et des conditions locales, et s'assurent ensuite qu'ils sont mis en œuvre dans les délais prévus grâce à un suivi strict qui leur permette de régler les éventuels problèmes; b) renforcent les procédures d'évaluation et de sélection des entreprises; c) fassent appliquer les contrats conformément à leurs dispositions; d) assurent la coordination de certaines activités, comme les achats et la préparation du terrain, avec le calendrier des projets.

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

45. L'Administration a pris des mesures correctives pour donner suite à cette recommandation. En coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, un groupe de travail indépendant de haut niveau réunissant des représentants du Département de l'appui aux missions, des missions et des centres de services a achevé la rédaction des directives complémentaires sur la gouvernance des grands projets de construction dans les missions. Ces directives complémentaires ont été publiées en octobre 2015 pour aider toutes les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales à planifier et à mettre en œuvre leurs projets de construction. Les missions ont pris les mesures correctives correspondantes.

46. Les autres observations de l'Administration figurent au paragraphe 179 du rapport du Comité.

#### **Projets à effet rapide**

47. **Au paragraphe 194 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions :** a) s'emploient à sélectionner et approuver les projets à effet rapide au début de l'exercice, en tenant compte de tous les facteurs susceptibles

d'entraver leur exécution pour que ces projets soient terminés dans les délais prévus; b) améliorent la coordination interne entre la section chargée du budget et des finances et celle chargée des projets à effet rapide pour que les paiements soient versés dans les temps; c) renforcent le suivi et l'évaluation des projets.

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

48. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 195 du rapport du Comité.

#### **Gestion des ressources humaines**

49. **Au paragraphe 201 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que les missions et le Centre de services régional d'Entebbe examinent les vacances de poste et fassent du recrutement dans des délais précis une priorité.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

50. Le Centre de services régional d'Entebbe et les missions, où le Comité a constaté des retards dans le recrutement du personnel, prennent actuellement des mesures pour donner suite à la recommandation. Le Centre de services a organisé, au cours de l'année financière 2014/15, un programme de diffusion destiné à recruter, sur le plan national, des agents des services généraux et des administrateurs qualifiés. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en collaboration avec la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, prévoit de mettre au point un programme de recrutement pour pourvoir les postes vacants, et tout particulièrement les postes clés de la Mission. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a mis en place des mécanismes pour accélérer le recrutement et a notamment fixé comme indicateur de résultats un délai de 50 jours pour achever le recrutement dans la Mission.

51. **Au paragraphe 207 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration :** a) **veille à ce que l'évaluation de la performance des fonctionnaires soit menée à bien conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;** b) **évalue la performance de tous les consultants et vacataires et consigne ses conclusions en vue d'une utilisation ultérieure, notamment pour le renouvellement de leurs contrats.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans objet

52. Les missions, dans lesquelles le Comité a constaté des retards dans l'appréciation du comportement professionnel des fonctionnaires et des vacataires, ont donné suite à cette recommandation. La MINUL a achevé son cycle d'évaluation des performances pour la période 2014/15. Afin d'assurer l'achèvement en temps voulu des évaluations du système e-performance, la MINUL a publié des rappels récapitulants, à l'attention du personnel, les différentes étapes de la procédure. Par ailleurs, le Centre intégré de formation du personnel des missions dispense une formation sur la gestion globale de la performance et assure un suivi avec les membres du personnel et les chefs de section pour veiller à ce que les données soient rentrées dans le système e-performance dans les délais. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)<sup>1</sup> a donné suite à cette recommandation en mettant en place une procédure qui prévoit que tous les consultants et vacataires fassent l'objet d'un examen de performance écrit à chaque fois qu'ils terminent un contrat ou qu'il leur est offert de proroger leur contrat. Les formalités de fin de contrat sont soumises à l'évaluation préalable du consultant ou du vacataire. Le Département de l'appui aux missions veille à ce que les missions respectent scrupuleusement les règles prévues pour l'évaluation des résultats des fonctionnaires et des vacataires.

### Santé

53. **Au paragraphe 216 de son rapport, le Comité a recommandé aux missions de :** a) faire en sorte que les missions utilisent au mieux les ressources disponibles pour la fourniture d'un soutien sanitaire approprié à leur personnel; b) mettre en service le système informatisé de gestion hospitalière dans toutes les missions selon un calendrier bien défini; c) d'améliorer les pratiques concernant l'achat de fournitures médicales.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2016

54. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 212, 214 et 217 du rapport du Comité.

<sup>1</sup> À la suite de l'adoption de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie a remplacé le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA).

### Protection de l'environnement et gestion des déchets

55. Au paragraphe 232 de son rapport, le Comité a recommandé : a) que la MINUSCA hâte l'élaboration et l'application du plan d'action sur la base du rapport du PNUE et des directives de l'ONU en fixant des échéances claires, qui devraient également être prises en compte dans les prévisions budgétaires; b) que la MINUL réduise au maximum la quantité de ses déchets en éliminant les déchets solides et en adhérant à la politique de protection de l'environnement; c) que l'UNSOA établisse un plan pour l'établissement d'études initiales de l'état de l'environnement et leur actualisation périodique dans tous ses sites, et mette au point un mécanisme efficace de suivi des dispositions de la politique de protection de l'environnement.

*Entités responsables* : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Troisième trimestre de 2016

56. Les observations de l'Administration concernant la partie a) de la recommandation figurent au paragraphe 221 du rapport du Comité.

57. La MINUL a pris des mesures concernant la partie b) de la recommandation. Sa section du génie procède actuellement à l'ensemble des activités de dépollution de l'environnement, établit des rapports sur les services fournis par les prestataires en matière de gestion des déchets, et assure la construction et la réparation des locaux de stockage des déchets de manière à éviter les risques de dégradation de l'environnement. La MINUL a par ailleurs conclu des accords et des contrats concernant l'évacuation des déchets et mis en place des mesures de prévention de la dégradation des sols.

58. Les observations de l'Administration concernant la partie c) de la recommandation figurent au paragraphe 230 du rapport du Comité. En outre, le BANUS est en train de mettre au point un dispositif efficace destiné à veiller au respect des dispositions de la politique de protection de l'environnement, qui devrait être achevé d'ici au mois de septembre 2016. L'Administration tient toutefois à préciser que les profils écologiques témoins ne peuvent être établis que dans des zones accessibles au personnel des Nations Unies, à savoir principalement dans le secteur de Mogadiscio et les centres de secteur.

59. Les autres observations de l'Administration figurent au paragraphe 233 du rapport du Comité.

### Gestion du risque institutionnel

60. Au paragraphe 242 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions et les centres de services achèvent tous l'élaboration d'inventaires des risques structurés dans le cadre de l'application du système de gestion du risque conformément aux orientations données par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, contrôlent les risques et mettent à jour les informations correspondantes et prennent des mesures d'atténuation des risques en les intégrant dans les processus d'examen et de prise de décisions de haut niveau.

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre de 2017

61. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 241 du rapport du Comité.

#### **État d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions**

62. **Au paragraphe 259 de son rapport, le Comité a recommandé que : a) le Comité de supervision des projets stratégiques et d'autres mécanismes institutionnels tiennent des réunions régulières qui feront l'objet de comptes rendus afin de suivre les activités d'application systématique de la stratégie pour pouvoir atténuer les risques et prendre des mesures correctives de façon efficace et en temps voulu; b) les outils et méthodes mis au point en vue de l'application systématique de la stratégie soient incorporés dans les instructions permanentes et les manuels pertinents et mis à profit.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2017

63. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 246, 252, 256 et 260 du rapport du Comité.

64. **Au paragraphe 268 de son rapport, le Comité a recommandé que des mécanismes institutionnels dotés d'un mandat clair soient créés à l'issue de la période d'application de la stratégie globale d'appui aux missions afin d'évaluer les gains d'efficacité obtenus et d'en rendre régulièrement compte.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre de 2017

65. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 264, 266 et 269 du rapport du Comité.

66. L'Administration tient par ailleurs à préciser que le mandat du Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources a été révisé et qu'une nouvelle méthode de travail a été définie pour renforcer son rôle et ses responsabilités, en particulier en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les gains d'efficacité réalisés. Ces rapports sont intégrés aux rapports budgétaires. La planification des projets de budget pour l'exercice 2017/18 sera l'occasion de présenter et de mettre en

application la version révisée du mandat du Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources.

**67. Au paragraphe 282 de son rapport, le Comité a recommandé : a) de mettre rapidement en œuvre le plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel; b) de prendre des mesures pour améliorer la qualité et la fiabilité des listes de candidats présélectionnés et de pourvoir plus rapidement les postes vacants dans les missions; c) de mener à bien au plus vite les activités liées au plan de gestion de la relève, en particulier de dresser l'inventaire des compétences, d'établir les nouveaux descriptifs d'emploi et de procéder à la certification des titulaires des postes; d) de prendre des mesures en vue de la validation du dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Troisième trimestre de 2016

68. Les observations de l'Administration concernant la partie a) de la recommandation figurent au paragraphe 272 du rapport du Comité.

69. Ses observations concernant la partie b) de la recommandation figurent au paragraphe 275 du rapport. L'Administration a également fourni un appui supplémentaire pour s'assurer que les missions pourvoient leurs postes clefs rapidement et selon la procédure établie du système de sélection du personnel. L'accent a été mis sur la rationalisation des procédures de recrutement de manière à optimiser la mise en œuvre. L'Administration continue d'enrichir et de gérer les 572 fichiers de candidats présélectionnés pour les missions sur le terrain, en s'efforçant d'en améliorer sans cesse la qualité. Plus de 90 avis de vacance de poste génériques ont été publiés dans le but d'étoffer les fichiers de candidats, en particulier dans les domaines où les candidats présélectionnés sont peu nombreux ou dans lesquels de nouvelles compétences sont requises.

70. Les observations de l'Administration concernant la partie c) de la recommandation figurent au paragraphe 277 du rapport du Comité. En outre, le fait que les activités transactionnelles relatives aux ressources humaines pouvant être exécutées à distance aient été regroupées dans des centres de services ou des services administratifs a permis de repenser la fonction de chef de la Section des ressources humaines et de restructurer les ressources humaines dans les missions. L'Administration a en outre mis au point un projet de renforcement des capacités des ressources humaines sur le terrain, qui répond à une stratégie solide combinant la formation formelle (un programme diplômant de formation aux ressources humaines sur le terrain), la formation informelle (activités de mentorat) et d'autres dispositifs d'appui (plans de carrière dans les ressources humaines et réseau de professionnels des ressources humaines sur le terrain).

71. En ce qui concerne la partie d) de la recommandation, l'Administration met actuellement la dernière main au dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité, qui devrait être achevé au cours du premier trimestre de 2016. Des visites de contrôle devraient être organisées dans les missions à partir de la mi-2016.

72. Les autres observations de l'Administration figurent au paragraphe 283 du rapport du Comité.

**73. Au paragraphe 294 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration : a) de fixer des échéances précises pour l'application de la stratégie relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du plan d'exécution correspondant, et de suivre l'état d'avancement des diverses activités par rapport aux dates butoirs; b) d'examiner les raisons pour lesquelles certains modules mis au point par le Centre de services mondial n'avaient pas été déployés, pour en optimiser la conception afin de les adapter aux besoins des missions; c) d'arrêter définitivement le plan d'exécution concernant la mise en œuvre de moyens logistiques supplémentaires aux fins de l'appui aux missions.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2017

74. La stratégie relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement est une initiative de grande ampleur dont la mise en œuvre exigera beaucoup de temps et d'énergie. D'autres grandes organisations ayant des composantes déployées à l'international ont mis environ cinq ans à achever une transition complète de la gestion de leur chaîne d'approvisionnement, cette transition devant être menée en parallèle avec la conduite des activités courantes. Les quatre projets pilotes sont en cours, et leur mise en œuvre permettra de tester, à titre expérimental, les services de planification et d'expédition à l'échelle mondiale, ainsi que de l'intégration régionale des activités de la chaîne d'approvisionnement afin de déterminer l'incidence de l'évolution des modes de fonctionnement sur la réactivité, la fiabilité, la souplesse et l'efficacité de l'appui fourni.

75. Les observations de l'Administration concernant la partie a) de la recommandation figurent au paragraphe 286 du rapport du Comité. En outre, une cartographie des processus d'approvisionnement est en cours d'établissement pour veiller à ce que l'ensemble des nouvelles modalités de fonctionnement soient intégrées selon une même approche.

76. Les observations de l'Administration concernant la partie b) de la recommandation figurent au paragraphe 290 du rapport du Comité. L'Administration réaffirme que le déploiement des modules est fonction de la demande. Au lieu d'en arrêter la production, le Centre de services mondial optimise et modifie les modules existants pour les adapter aux besoins et aux impératifs des missions.

77. Les observations de l'Administration concernant la partie c) de la recommandation figurent au paragraphe 293 du rapport du Comité. L'Administration tient à préciser que le Centre de services mondial est toujours favorable à l'idée d'abriter une antenne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans le cadre du projet visant à accélérer le déploiement de l'appui, dont la mise en place dépendra des financements obtenus pour l'exercice 2016/2017.

78. **Au paragraphe 302 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration : a) d'élaborer le plan de mise en œuvre de la gamme des capacités d'appui qualifiées à fournir aux missions pour la construction ou la mise en service de modules et d'installations; b) d'examiner les contrats cadres pour déterminer les types de capacités d'appui nécessaires, les tarifs et les conditions d'utilisation prévus dans le plan stratégique relatif au volet Organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2017

79. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 300 du rapport du Comité. En outre, l'Administration tient à préciser que le Centre de services mondial a commencé à faire le point sur les contrats cadres régissant l'organisation en modules afin de déterminer les différents types de capacités d'appui offertes par chacun. Toutefois, l'examen a été interrompu précocement, un grand nombre de ces contrats cadres ayant expiré. Tous les nouveaux contrats cadres dont le Centre établit le cahier des charges au nom du Département de l'appui aux missions doivent désormais comporter un choix de capacités d'appui.

80. **Au paragraphe 304 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration : a) de mener rapidement à bien le transfert des services des missions au Centre de services régional d'Entebbe initialement prévu; b) d'examiner la définition des gammes de services de sorte que l'intégralité de l'exécution des services soit prise en compte.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

81. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 303 a) et 305 du rapport du Comité. L'Administration tient par ailleurs à préciser que le Centre de services régional d'Entebbe organisera, au cours du premier trimestre de 2016, un atelier à l'intention des représentants des ressources humaines et des services financiers de ses missions clientes en vue d'évaluer l'incidence de la première phase d'Umoja-Extension sur le transfert de fonctions au Centre. Le transfert des fonctions visées devrait être pleinement achevé au second trimestre de 2016.

82. **Au paragraphe 319 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration d'élaborer une méthode d'analyse coûts-avantages ainsi qu'un plan de valorisation des avantages qui puisse être vérifié de façon empirique pour donner des assurances concernant les avantages procurés ou devant être procurés par l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions.**

*Entités responsables* : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2017

83. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 310, 316 et 320 du rapport du Comité.

**84. Au paragraphe 326 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration renforce ses mécanismes d'élaboration et de contrôle budgétaires pour réduire les écarts entre les crédits alloués et les dépenses engagées.**

*Entités responsables* : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Deuxième trimestre de 2017

85. L'observation de l'Administration figure au paragraphe 327 du rapport du Comité.

**86. Au paragraphe 338 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration : a) analyse la rotation des actifs liés à l'informatique et aux communications pour optimiser leur utilisation avant qu'ils ne deviennent obsolètes ou périmés; b) standardise les critères et la méthode de gestion des stocks de la Division de l'informatique et des communications de façon à disposer de données fiables pour la prise de décisions en ce qui concerne la planification des achats, le déploiement, la comptabilisation en pertes et la cession des éléments d'actif.**

*Entités responsables* : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2017

87. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 334 et 336 du rapport du Comité. L'Administration rappelle en outre que le matériel peut demeurer en état de fonctionnement au-delà du terme théorique de sa durée de vie utile, en particulier s'il est convenablement entretenu, et que le fait d'en optimiser l'utilisation est conforme aux principes de gestion responsable des actifs et de contrôle des dépenses. Par ailleurs, le Centre de services mondial contrôle l'utilisation effective des actifs et passe le matériel en revue tous les mois, conformément aux indicateurs de résultats convenus pour la gestion du matériel. Il convient toutefois de noter que les pièces de rechange doivent être disponibles en permanence.

88. **Au paragraphe 342 de son rapport, le Comité a renouvelé sa recommandation antérieure quant à une procédure de définition des normes plus transparente et davantage fondée sur les données d'expérience qui précise les besoins opérationnels et est étayée par une étude de marché et une analyse coûts-avantages.**

*Entité responsable* : Département de la gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2017

89. Le Bureau de l'informatique et des communications est actuellement en discussion avec la Division des achats en vue de mettre en place une procédure d'examen des prix des marchés et de l'état de la concurrence qui ne compromettrait pas les principes d'indépendance, de transparence et d'équité.

90. **Au paragraphe 348 de son rapport, le Comité, tout en prenant acte des mesures adoptées en réponse à ses recommandations, a recommandé que l'Administration : a) s'assure que toutes les missions de maintien de la paix adoptent dans des délais précis des plans de continuité des opérations, qui concernent les applications et les données essentielles, et des plans de reprise après sinistre; b) mette en service dans toutes les missions un logiciel de détection des intrusions informatiques et de gestion des incidents; c) mène dans toutes les missions et tous les départements des programmes de sensibilisation à la sécurité informatique.**

*Entités responsables* : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2016

91. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 336 et 349 du rapport du Comité.

92. La partie a) de la recommandation a été appliquée. Le plan antisinistre du Centre de services mondial a été publié en juillet 2015 et son plan de continuité des opérations a été achevé en septembre 2015.

93. En ce qui concerne la partie b) de la recommandation, l'Administration compte organiser, à l'intention des coordonnateurs chargés des questions de sécurité dans les missions, un atelier sur la sécurité informatique consacré en particulier à la gestion et à la résolution des incidents.

94. Pour ce qui est de la partie c) de la recommandation, le Centre de services mondial a élaboré et mis en œuvre un programme de sensibilisation aux questions de sécurité. Toutes les ressources sont stockées dans le répertoire Web du Centre consacré à la gestion de la sécurité de l'information.

### III. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies relatives à des exercices antérieurs

95. Au paragraphe 8 de sa résolution 69/249 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seraient prises pour y remédier. Ces explications ont été incorporées dans les observations détaillées de l'Administration sur les recommandations pertinentes.

96. Le tableau 3 présente l'état général d'avancement de l'application – au mois de juin 2015 – des 112 recommandations formulées dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour les deux exercices précédents.

Tableau 3

#### État général d'avancement, au mois de juin 2015, de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes remontant à des exercices antérieurs

<i>Exercice et rapport</i>	<i>Recommandations appliquées/classées par le Comité</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations devenues caduques</i>	<b>Total</b>
2012/13 (A/68/5 (Vol. II), chap. II)	37	5	7	<b>49</b>
2013/14 (A/69/5 (Vol. II), chap. II)	33	27	3	<b>63</b>
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>112</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>62,5</b>	<b>28,6</b>	<b>8,9</b>	<b>100</b>

97. À l'annexe II de son rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II), le Comité récapitule l'état d'avancement, au 30 juin 2015, de l'application des 80 recommandations qu'il a formulées sur les deux exercices antérieurs. Sur les 80 recommandations, 45 avaient été appliquées par l'Administration ou classées par le Comité, 32 étaient en cours d'application et 3 étaient devenues caduques.

98. On trouvera dans le tableau 4 une analyse détaillée de l'état de la suite donnée, en février 2016, aux 32 recommandations que le Comité avait considérées comme en cours d'application. Le Comité a noté que la mise en œuvre de nombreuses recommandations risquait de prendre du temps car il fallait prendre des mesures systémiques.

Tableau 4  
**État d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs (en février 2016)**

<i>Entité(s) responsable(s)</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	23	–	9	14	14	–
Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	4	–	–	4	4	–
Département de la gestion	5	–	1	4	4	–
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>

99. La mise en œuvre de 10 des 32 recommandations considérées comme en cours d'application dans l'annexe II au rapport du Comité (A/70/5 (Vol. II), chap. II), s'est achevée en février 2016. La mise en œuvre de 16 des 22 recommandations restantes devrait s'achever avant la fin de 2016 et celle des 6 autres avant la fin de 2017.

#### **A. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2013 (A/68/5 (Vol. II), chap. II)**

100. Au paragraphe 44 de son rapport, le Comité a indiqué que la Division des achats avait accepté, ainsi qu'il l'avait recommandé, d'améliorer la collecte des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs et de mieux exploiter l'information qui s'y trouvait, afin de pouvoir décider en meilleure connaissance de cause d'accorder ou de renouveler ou non des contrats.

*Entité responsable :* Département de la gestion

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre 2017

101. Les fonctions et les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs seront intégrés à Umoja-Extension 2, dont la date effective de mise en service dépend de la décision de l'Assemblée générale.

102. Au paragraphe 93 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la gestion des ressources humaines arrêtent des directives générales concernant le recrutement du personnel sur le plan national et définissent la façon dont ils veilleraient à ce que les missions s'y conforment et l'appliquent.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre 2016

103. Comme suite à la promulgation récente de l'instruction administrative concernant le dispositif de sélection du personnel et de gestion de la mobilité (ST/AI/2016/1), on achève actuellement la révision de l'instruction administrative sur le système de sélection du personnel (ST/AI/2010/3) aux fins de son application pendant la période de transition jusqu'en 2020, lorsque tous les réseaux d'emplois seront régis par la circulaire ST/AI/2016/1. Les modifications apportées à la circulaire ST/AI/2010/3 concernant les agents des services généraux et des catégories apparentées pourront faire l'objet d'une instruction administrative distincte et s'appliqueront aux fonctionnaires à partir de la classe G-5 en poste dans les lieux d'affectation hors siège. Les directives visant à normaliser les procédures de recrutement des agents des services généraux et des catégories apparentées en début de carrière (classe G-4 et au-dessous) dans toute l'Organisation, y compris dans les bureaux extérieurs, seront publiées dans le cadre de l'instruction administrative ou séparément.

**104. Au paragraphe 141 du rapport, il est indiqué que l'Administration avait accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre au point une approche plus systématique à laquelle les missions pourraient se référer pour appliquer les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et utiliser les outils qu'elle offre. Dans le cadre de cette démarche, l'Administration indiquerait comment ces principes et ces outils seraient intégrés dans les missions au terme de la période de cinq ans.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Troisième trimestre 2016

105. Des mesures correctives ont déjà été prises, notamment l'élaboration et la présentation en septembre 2015 d'une liste récapitulative des outils de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions qui sera intégrée à la version révisée du guide pratique pour le démarrage des missions.

**106. Au paragraphe 204 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration, tirant les leçons de la façon dont le projet concernant la stratégie globale d'appui aux missions avait été géré, remédie aux lacunes de la gestion de la réforme de la chaîne d'approvisionnement. En particulier, l'Administration devrait veiller à l'efficacité de la gouvernance du projet, constituer une équipe spécialisée à cette fin et établir un descriptif du projet en bonne et due forme pour que chaque partie puisse clairement comprendre les grandes orientations, le calendrier des travaux, ainsi que les fonctions et attributions, et accepter de rendre compte des résultats.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre 2016

107. Pour donner suite à cette recommandation, l'Administration a créé une équipe interdisciplinaire composée de représentants du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. L'équipe est chargée d'établir la version définitive du descriptif du projet qui énonce clairement les grandes orientations, la stratégie et le plan d'action pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

**108. Au paragraphe 209 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration examine les lacunes recensées dans la planification des achats et la gestion des avoirs à l'échelle mondiale.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre 2016

109. Le Centre de services mondial est chargé de centraliser les fonctions de gestion des avoirs à l'échelle mondiale dans les opérations de maintien de la paix. Dans le cadre des projets prévus dans la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement, il a mis en place un système de planification des achats en collaboration avec les missions et l'Équipe de liaison pour les achats des missions du Département de l'appui aux missions et il recueille des données auprès des missions aux fins d'analyse et de présentation dans des rapports. Le Centre contribue également à l'élaboration de directives reliant la planification des achats et la gestion des avoirs à l'échelle mondiale et présentera ses résultats au Siège de l'Organisation au plus tard au deuxième trimestre 2016.

## **B. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2014 (A/69/5 (Vol. II), chap. II)**

**110. Au paragraphe 86 de son rapport, le Comité, tout en prenant note des progrès accomplis, a recommandé que l'Administration redouble d'efforts pour que les missions respectent les instructions qu'elle avait établies concernant les sorties de biens.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans objet

111. L'Administration a pris des mesures concrètes pour que les missions respectent ses instructions concernant les sorties de biens, ce qui a permis d'améliorer les résultats dans ce domaine. En novembre 2014, le Département de l'appui aux missions a formulé des orientations à l'intention des missions sur la comptabilisation en pertes et la cession ou la mise au rebut des biens. Les orientations portaient essentiellement sur les moyens de faire face à la forte augmentation du volume d'actifs comptabilisés en pertes en raison de l'évolution des mandats de maintien de la paix et de la liquidation des missions ou de la réduction sensible de leurs effectifs, considérée comme l'une des principales causes des retards pris dans l'exécution des sorties de bilan. En outre, le Département de l'appui aux missions a adressé à toutes les missions une note thématique présentant les conclusions du Comité sur les sorties de biens, rappelant les principaux indicateurs de résultats concernant la cession ou la mise au rebut des biens et demandant aux missions de prendre d'urgence des mesures pour combler les lacunes. Les résultats de ces efforts, qui sont communiqués par les missions et examinés par le Département de l'appui aux missions chaque trimestre, montrent que les missions ont amélioré leurs résultats en ce qui concerne les sorties de bilan et que l'objectif fixé par le Département pour le principal indicateur de résultats est aujourd'hui atteint.

**112. Au paragraphe 91 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration se penche sur les causes des retards et fasse en sorte que les missions examinent les moyens d'accélérer la cession ou la mise au rebut des articles qui auraient dû être liquidés depuis longtemps tout en tenant compte des problèmes propres à chacune.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

113. Le Département de l'appui aux missions a conseillé aux missions d'associer toutes les parties prenantes à la mise en place d'un régime solide de vente visant à faciliter la cession du matériel, de procéder régulièrement à des ventes afin d'éviter que les biens s'accumulent et d'améliorer encore les résultats en matière de liquidation des biens. Il a également fourni des orientations aux missions pour évaluer les conditions des marchés locaux et étudier la possibilité de mettre en place des accords de cession avec les autorités locales ou d'utiliser d'autres méthodes de liquidation.

**114. Au paragraphe 97 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions :** a) renforcent leurs procédures de gestion des biens, contrôlent de près le vieillissement des stocks et veillent à ce que ceux-ci soient judicieusement déployés et redistribués; b) envisagent de comptabiliser en pertes ou de céder tout le matériel obsolète qu'elles n'utilisent plus; c) cernent mieux les besoins avant achat afin d'éviter que des articles achetés restent inutilisés.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans objet

115. S'agissant des parties a) et b) de la recommandation, l'Administration a défini les principaux domaines dans lesquels il importe d'améliorer la gestion des biens, en s'appuyant sur les constatations du Comité qui ont été reprises dans la directive du Département de l'appui aux missions sur la gestion du matériel publiée en février 2015. En outre, le Département a défini les principales mesures à prendre et établi des indicateurs de résultats dans son plan de travail sur la gestion du matériel. Les missions ont reçu pour instruction de tirer pleinement parti des ressources matérielles et d'éviter les pertes, le gaspillage, l'obsolescence, la détérioration et l'accumulation injustifiée de biens. Le Département a également demandé aux missions de commencer à utiliser les biens dès leur réception, exception faite de ceux affectés aux réserves et aux stocks de sécurité, d'utiliser les principaux indicateurs de résultats établis pour calculer le taux d'utilisation du matériel, de déterminer quels sont les articles à rotation lente et les articles vieillissants, de déclarer le matériel excédentaire aux fins de sa réaffectation et de comptabiliser en pertes les biens obsolètes.

116. S'agissant de la partie c) de la recommandation, le Centre de services mondial a adressé une circulaire à toutes les missions leur demandant de soumettre leurs plans d'achat pour analyse par son « système centralisateur », afin d'étudier la possibilité de satisfaire les besoins dans la limite des ressources existantes, en puisant dans les moyens mis en commun à l'échelle mondiale, avant d'acquérir de nouveaux biens durables.

**117. Au paragraphe 108 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration examine les méthodes et pratiques de gestion des stocks appliquées dans les missions en vue de réduire le nombre d'articles surstockés et de faire en sorte que les quantités en stock soient mieux adaptées aux niveaux effectifs de consommation.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre 2017

118. Les missions ont pris des mesures pour réduire le nombre d'articles surstockés, baser les quantités en stock sur l'analyse de la consommation passée et assurer la reconstitution rapide des stocks. S'agissant des missions dans lesquelles le Comité a relevé des carences, la MINUSMA a établi des niveaux pour ses stocks et la MINUSS a entrepris un examen complet de ses stocks et engagé toutes les parties prenantes à remédier au surstockage et à évaluer l'état de leurs actifs. La MINUSS a également revu ses procédures d'achat, de sorte que toutes les demandes sont désormais examinées de près pour vérifier les stocks et déterminer la consommation avant d'engager la procédure. Elle s'efforce aussi, avec les parties prenantes concernées, de réduire dans les meilleurs délais la quantité d'articles à rotation lente et de biens en stock devenus obsolètes.

119. **Au paragraphe 114 de son rapport, le Comité a recommandé qu'un système de suivi du respect des délais prévus pour les différentes étapes de la procédure d'achat soit mis en place en vue de réduire ou d'éliminer les retards dans la passation de marchés.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Deuxième trimestre 2017

120. L'Administration tient à préciser que le système de suivi du respect des délais prévus pour les différentes étapes de la procédure d'achat sera mis en place dans le cadre d'Umoja.

121. **Au paragraphe 122 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que les demandes de fourniture de biens ou de services soient envoyées à la Division des achats en temps opportun compte tenu de la date d'expiration des contrats en cours, de manière à ce que ceux-ci n'aient pas besoin d'être prolongés.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Sans objet

122. L'Administration a récemment actualisé sa stratégie d'acquisition de services d'affrètement aérien de longue durée afin de répondre de manière plus efficace et plus rationnelle aux besoins des opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien. Bien que le Département de l'appui aux missions fasse tout son possible pour que les contrats arrivant à échéance soient renouvelés ou de nouveaux marchés passés en temps voulu en veillant à ce que les demandes de fourniture de biens ou de services soient envoyées à la Division des achats en temps opportun, la demande de renouvellement ou de non renouvellement peut être retardée dans certains cas, en raison de l'évolution des besoins opérationnels des missions. Cela étant, le Département prend toujours les mesures nécessaires, en coordination avec les missions et la Division des achats, pour éviter les interruptions de service.

123. **Au paragraphe 129 de son rapport, le Comité, tout en reconnaissant la nécessité de conserver une certaine souplesse par rapport à l'exigence de garanties de bonne exécution, a recommandé que l'Administration réexamine les directives relatives à l'obtention desdites garanties et veille à ce qu'elles défendent les intérêts de l'Organisation et soient appliquées de façon cohérente.**

*Entité responsable :* Département de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Deuxième trimestre 2016

124. La Division des achats procédera à un contrôle de conformité interne pour évaluer l'efficacité des dispositions du Manuel des achats concernant les garanties, telles que les garanties de bonne exécution et les cautions de soumission.

**125. Au paragraphe 150 de son rapport, le Comité a recommandé que les dispositions du Manuel des achats fassent l'objet d'un examen visant à renforcer le rôle des comités locaux des marchés et du Comité des marchés du Siège en tant que mécanisme de contrôle interne efficace et à assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'application du principe de responsabilité et la transparence dans les décisions relatives à la passation des marchés.**

*Entité responsable :* Département de la gestion

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre 2016

126. L'Administration estime que l'instruction administrative sur les comités d'examen des marchés (ST/AI/2011/8) et le chapitre 12 du Manuel des achats sont suffisamment clairs en ce qui concerne le rôle des comités locaux des marchés et du Comité des marchés du Siège. Toutefois, elle prend note des observations du Comité ayant trait aux cas qu'il a examinés et accepte de réviser les directives qui figurent dans le Manuel des achats concernant les modifications ou les avenants aux marchés. Elle déterminera en outre s'il est nécessaire ou non de modifier le Manuel ou de publier une nouvelle instruction administrative afin d'apporter d'autres précisions ou indications.

**127. Au paragraphe 160 de son rapport, le Comité a recommandé que la Division des achats prenne des mesures concertées afin que les missions recourent davantage aux contrats-cadres régionaux. Lorsque ce type de contrats est en place, les missions devraient être incitées à en faire usage.**

*Entité responsable :* Département de la gestion

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

128. L'Administration a souscrit à la recommandation et estime qu'elle a été appliquée, comme suit :

a) S'agissant de l'établissement de la version définitive du plan d'achats régional, la version approuvée du plan pour l'exercice 2015/16 a été adressée au Comité et le plan pour l'exercice 2016/17 devrait être prêt d'ici à juillet 2016;

b) S'agissant de l'utilisation des contrats-cadres régionaux, il ressort de l'analyse effectuée par l'Administration le 31 décembre 2015 que le taux d'utilisation moyen du plan d'achat commun a augmenté, passant de 32,7 % pour l'exercice 2013/14 à 35 % pour l'exercice 2014/15, comme le Comité en a été informé. En outre, la brochure sur les adjudications est distribuée chaque fois qu'il y a des changements majeurs. Le taux d'utilisation des contrats-cadres est également indiqué dans les rapports mensuels adressés par le Bureau régional d'achat aux missions, qui sont ainsi informées des contrats-cadres disponibles.

**129. Au paragraphe 181 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration procède à une analyse des tendances concernant l'utilisation des moyens aériens par les missions afin de déterminer la taille optimale et la composition de la flotte sans compromettre les paramètres opérationnels.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre 2016

130. Toutes les missions ont été priées de procéder à une analyse des tendances concernant l'utilisation des moyens aériens, et au 1<sup>er</sup> janvier 2016, trois missions avaient communiqué leurs résultats. Le Département de l'appui aux missions a également analysé la tendance mondiale pour l'exercice 2014/15 et étudie des moyens d'optimiser l'utilisation des moyens aériens grâce au système de gestion des informations aériennes et d'encourager les missions à recalibrer leur flotte aérienne.

**131. Au paragraphe 183 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions analysent les besoins et les plans d'organisation des vols pour tirer le meilleur parti de la capacité passagers et de la charge utile et ainsi améliorer le taux d'utilisation, renforcer l'efficacité et réduire les frais de transport aérien.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

132. L'Administration a analysé les besoins des missions de maintien de la paix en Afrique de l'Est dans le cadre du projet consacré aux couloirs logistiques d'Afrique de l'Est entrepris au titre du volet gestion de la chaîne d'approvisionnement prévu dans la stratégie globale d'appui aux missions. À l'issue de cette analyse, l'Administration a réduit la flotte aérienne de la MONUSCO en retirant un avion CRJ-200LR et établi des mécanismes de mise en commun des autres appareils de type CRJ entre la MONUSCO, la MINUSS et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de partage d'un avion L100 entre la MONUSCO et la MINUSMA. Ces mesures ont permis de réduire les frais de transport aérien de 7 millions de dollars.

133. En ce qui concerne les carences notables relevées par le Comité, les mesures ci-après ont été prises :

a) La Section des transports aériens de la MONUSCO effectue des analyses périodiques afin d'optimiser l'utilisation des moyens aériens. Ces analyses donnent souvent lieu à des changements d'ordre opérationnel tels que la réduction des moyens aériens, la reconfiguration de la flotte, la diminution de la fréquence des vols, la modification des itinéraires, la modification des plans d'organisation des vols réguliers hebdomadaires et des transferts d'avions;

b) Comme suite à l'analyse de ses besoins et de ses plans d'organisation des vols, la MINUSMA a remplacé un appareil C 160 mis à sa disposition par l'un des

pays fournisseurs de contingents par un CASA C-295 et un C-130 de plus grande capacité. Cela a facilité la reconfiguration de la flotte aérienne et optimisé l'utilisation des types d'appareils adaptés aux conditions géographiques et climatiques de l'Opération. Celle-ci a commencé à planifier avec d'autres missions la coordination des mouvements concernant les passagers et le fret de façon à améliorer la procédure de demande d'autorisation de vol et à mieux exploiter la charge utile. Elle a également entrepris divers projets complexes visant à développer les infrastructures au sol pour exploiter les appareils au mieux et dans des conditions de sécurité ;

c) La Section des transports aériens de la FISNUA a procédé à une évaluation des moyens aériens dont la Force a besoin. À l'issue de cette évaluation, l'utilisation des moyens aériens de la Force a sensiblement augmenté, passant d'un nombre total de 3 996 heures de vol sur les 10 386 inscrites au budget pour l'exercice 2013/14 à 4 809 heures de vol en mars 2015 sur les 6 726 inscrites au budget.

134. En outre, l'Administration a fourni au Comité des données comparatives sur la composition de la flotte aérienne au début et à la fin de l'exercice 2014/15.

**135. Au paragraphe 189 du rapport considéré, il est indiqué que l'Administration a accepté la recommandation du Comité consistant à veiller à ce que : a) les délais de présentation des demandes relatives aux vols soient rigoureusement respectés de façon à faciliter la planification de missions aériennes efficaces et financièrement rationnelles; b) la liste de contrôle nécessaire à l'analyse à l'issue des vols soit remise au Centre stratégique des opérations aériennes en vue de faciliter l'organisation des missions aériennes.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Sans objet

136. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 102 et 103 du dernier rapport du Comité (A/70/5 (Vol. II), chap. II).

137. Pour améliorer la visibilité et promouvoir le respect des règles, le Centre stratégique des opérations aériennes du Centre de services mondial a mis au point un mécanisme de communication de l'information par le biais de son portail SharePoint, qui permet de collecter des données en temps réel et de fournir un appui aux missions. Ces informations seront transmises tous les semestres au Département de l'appui aux missions pour faciliter l'obligation qui est faite aux missions de rendre des comptes quant au respect des règles en vigueur.

**138. Au paragraphe 198 du rapport considéré (A/69/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a recommandé que le suivi des projets de construction soit encore renforcé et qu'il soit demandé aux missions de faire figurer tous les détails pertinents dans les rapports qu'elles soumettent, de façon à permettre un suivi efficace et une intervention en cas d'obstacle à l'achèvement des projets en temps voulu.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans objet

139. L'Administration a pris des mesures correctives pour appliquer la recommandation. En coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, un groupe de travail indépendant de haut niveau, représentant le Département de l'appui aux missions, les missions et les centres de service, a achevé l'élaboration de directives supplémentaires sur la gouvernance des grands projets de construction dans les missions, qui ont été publiées en octobre 2015 afin d'aider toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales à planifier et mettre en œuvre des projets de construction. Les missions ont pris les mesures correctives voulues.

**140. Au paragraphe 211 du rapport considéré, le Comité a recommandé :**  
**a) que les missions renforcent leurs procédures de planification et d'exécution de marchés de construction afin de prendre en compte tous les facteurs relatifs à l'environnement et à la sécurité qui pourraient entraver la conduite des travaux; b) qu'une étude de faisabilité en bonne et due forme soit menée et qu'un avant-projet détaillé soit établi avant de proposer un calendrier; c) que les échéances d'achèvement des travaux définies soient réalistes et réalisables, afin d'éviter le risque de retards par rapport au calendrier prévu.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans objet

141. À l'annexe II de son dernier rapport (A/70/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a confirmé que la partie a) de la recommandation avait été appliquée.

142. Pour ce qui est des parties b) et c) de la recommandation, l'Administration a pris des mesures correctives. En coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, un groupe de travail indépendant de haut niveau, représentant le Département de l'appui aux missions, les missions et les centres de service, a achevé l'élaboration de directives supplémentaires sur la gouvernance des grands projets de construction dans les missions, qui ont été publiées en octobre 2015 afin d'aider toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales à planifier et mettre en œuvre des projets de construction.

**143. Au paragraphe 221 du rapport considéré (A/69/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a recommandé que l'Administration procède à un examen des dispositions en vigueur dans l'ensemble des missions de maintien de la paix pour garantir l'application cohérente de l'obligation relative à la fourniture de garanties de bonne exécution afin de protéger les intérêts de l'Organisation.**

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans objet

144. Conformément à la délégation de pouvoir accordée au Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, le Directeur de la Division des achats du Département de la gestion supervisera également les activités d'achat en conduisant des inspections et en fournissant un appui, rendra compte des progrès réalisés, recensera les lacunes et domaines de risque, et proposera des mesures visant à renforcer la fonction achats dans l'ensemble de l'Organisation. Il s'agira notamment de veiller à ce que le personnel chargé des achats respecte le Règlement financier et les règles de gestion financière, les dispositions du Manuel des achats et les instructions permanentes des missions, ainsi que de vérifier que des garanties de bonne exécution sont obtenues. Les procédures de conservation et de remboursement en temps voulu des garanties de bonne exécution aux fournisseurs sont également examinées.

**145. Au paragraphe 240 du rapport considéré, le Comité a recommandé :**  
**a) que la mise en œuvre de projets à effet rapide par les missions soit périodiquement contrôlée par le Siège, afin de veiller à ce que celles-ci se conforment rigoureusement aux politiques arrêtées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en ce qui concerne l'ampleur maximale de chaque projet et les délais à respecter pour son approbation et sa mise en œuvre, surtout après le versement à l'agent d'exécution de la première tranche de fonds; b) qu'il y ait systématiquement une évaluation écrite des capacités des partenaires d'exécution en vue de leur sélection pour mener les projets; c) que la gestion des projets à effet rapide soit confiée à des équipes spécialisées composées de fonctionnaires dûment formés.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2016

146. Concernant la partie a) de la recommandation, l'Administration rappelle que, conformément à la politique relative aux projets à effet rapide publiée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, le programme de projets à effet rapide est géré sous la supervision des chefs de mission, qui sont tenus de faire en sorte que des mécanismes appropriés de sélection, de gestion et de suivi des projets à effet rapide soient mis en place dans leur mission et qu'ils fonctionnent de manière efficace et rationnelle. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions donnent des orientations sur la politique et les bonnes pratiques aux missions, qui sont ensuite responsables de la mise en œuvre des projets.

147. L'Administration a pris des mesures pour donner suite à la partie b) de la recommandation. La MINUAD a renforcé les capacités des partenaires d'exécution et des responsables de la coordination des projets à effet rapide en organisant des activités de formation animées par la cellule chargée des projets à effet rapide de l'Opération. Une formation sur les directives et la présentation des rapports financiers relatifs aux projets à effet rapide a été dispensée dans cinq secteurs du Darfour en vue d'améliorer la qualité des documents et des rapports techniques devant être présentés, y compris les rapports financiers. Le comité d'examen des projets de la MINUSS a apporté des modifications aux procédures de sous-allocation des fonds et d'invitation à soumissionner. Ces modifications devraient accélérer l'évaluation des propositions de projet et la sélection des partenaires d'exécution, ainsi que l'exécution des projets approuvés. En outre, l'Administration a publié, le 14 décembre 2015, une directive demandant à toutes les missions qui gèrent un programme de projets à effet rapide d'examiner leurs pratiques actuelles et d'en évaluer les effets en vue d'établir des instructions générales propres à chaque mission visant à améliorer l'exécution des programmes.

148. À l'annexe II de son dernier rapport (A/70/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a confirmé que la partie c) de la recommandation avait été appliquée.

**149. Au paragraphe 273 du rapport considéré (A/69/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a recommandé que l'Administration prenne toutes les mesures qui s'imposent pour que les activités prévues dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions soient menées à bien d'ici à juin 2015 au plus tard, de sorte que les objectifs ultimes de la stratégie et les objectifs correspondant aux indicateurs de résultats soient pleinement atteints. Il conviendrait pour ce faire de suivre régulièrement les progrès accomplis en ce sens. Les activités menées dans le cadre de la stratégie devraient être intégrées dans les processus-métiers du Département de l'appui aux missions dans les plus brefs délais afin que la dynamique acquise ne soit pas perdue.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cour d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2017

150. L'Administration s'emploie actuellement à intégrer les activités menées et les moyens mis en place dans le cadre de la stratégie dans les processus-métiers du Département de l'appui aux missions, du Centre de services mondial, du Centre de service régional d'Entebbe et des missions.

**151. Au paragraphe 291 du rapport considéré, le Comité a recommandé que le Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources soit reconstitué et doté de fonctions et de responsabilités clairement définies qui complètent celles des structures existantes et permettent un renforcement mutuel des travaux, afin d'assurer le suivi régulier des mesures visant à accroître l'efficacité dans tous les lieux d'affectation hors Siège, de sorte que les avantages concrets et les économies ainsi obtenus soient pris en considération dans la stratégie globale d'appui aux missions.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2017

152. L'Administration fait observer que le mandat du Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources a été révisé et que des méthodes de travail ont été définies de façon à améliorer les fonctions et les responsabilités du Groupe, en particulier en ce qui concerne l'établissement des rapports sur les gains d'efficacité. Des renseignements sur les gains d'efficacité figureront dans les rapports budgétaires. Il sera tenu compte du mandat révisé du Groupe lors de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2017/18.

**153. Au paragraphe 306 du rapport considéré, le Comité a recommandé que des mesures soient prises suivant un calendrier précis pour incorporer un indicateur de résultats permettant de suivre le déploiement géographique du personnel dans les missions.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2016

154. L'Administration continue de suivre le déploiement géographique du personnel au moyen des tableaux de bord propres à chaque mission. La possibilité d'ajouter un tel indicateur stratégique dans le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines est toujours à l'ordre du jour et sera examinée lors de la prochaine séance du Groupe d'évaluation de la performance. Parallèlement, l'Administration élabore un dispositif global relatif aux résultats et à l'application du principe de responsabilité, comprenant une série d'indicateurs clefs qui permettront d'assurer un suivi au niveau d'une mission particulière et au niveau global. Le déploiement géographique fait partie de ces indicateurs clefs et, d'ici au 30 juin 2016, il sera ajouté aux nouveaux tableaux de bord relatifs au dispositif global.

**155. Au paragraphe 312 du rapport considéré, le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que les activités prévues dans le plan d'intégration du service à la clientèle soient exécutées dans des délais précis et qu'il n'y ait pas de nouveaux retards, pour permettre la réalisation de l'objectif ultime.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2016

156. La restructuration de la Division du personnel des missions et la redéfinition de ses attributions et responsabilités ont été menées à bien et les activités

transactionnelles restantes ont été transférées à d'autres entités, notamment aux centres de services, aux missions, à la Division de la police, au Bureau des affaires militaires et au Service administratif. Cela a permis à la Division du personnel des missions de mettre l'accent sur ses activités stratégiques. Le projet de dispositif global d'application du principe de responsabilité et de suivi concernant les fonctions de gestion des ressources humaines dans les missions a été achevé en décembre 2015 et est actuellement en cours d'approbation.

**157. Au paragraphe 337 du rapport considéré, le Comité a recommandé que la mise en œuvre du projet relatif aux moyens logistiques soit accélérée afin de permettre la mise en place de gammes de services sans heurts sur le terrain et de faciliter l'installation rapide de camps organisés en modules.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cour d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2017

158. L'Administration précise que le Centre de services mondial envisage toujours de mettre en place un service, qui relèverait de l'UNOPS, au titre du projet d'installation rapide, sous réserve des ressources allouées pour l'exercice 2016/17.

**159. Au paragraphe 358 du rapport considéré, le Comité a recommandé à l'Administration de réfléchir à des modalités qui permettraient au personnel des missions d'accomplir à distance les formalités nécessaires à l'entrée en fonctions sans se rendre au Centre de services régional. Tant que le Centre continuera d'administrer les arrivées et les départs, elle devrait rendre compte des dépenses engagées au titre de l'indemnité journalière de subsistance et de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'administration des arrivées et des départs du personnel.**

*Entités responsables :* Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cour d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

160. Au cours du premier trimestre 2016, le Centre de services régional d'Entebbe organisera un atelier avec des représentants des services des ressources humaines et des finances de ses missions clientes afin d'évaluer les conséquences de la mise en service d'Umoja-Extension 1 sur le transfert des fonctions au Centre. En fonction des conclusions de cet atelier, le Centre réfléchira à des modalités qui permettront aux membres du personnel recruté sur le plan international d'accomplir à distance les formalités nécessaires à leur entrée en fonctions.

**161. Au paragraphe 387 du rapport considéré, le Comité a réaffirmé, compte tenu de la similarité des situations dans les deux cas, la recommandation qu'il avait faite au paragraphe 150 de son rapport, par laquelle il avait souligné qu'il fallait renforcer le rôle du Comité des marchés du Siège.**

<i>Entité responsable :</i>	Département de la gestion
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2016

162. L'Administration considère que l'instruction administrative relative aux Comité d'examen des marchés (ST/AI/2011/8) et le chapitre 12 du Manuel des achats définissent de manière suffisamment claire le rôle des comités des marchés locaux et du Comité des marchés du Siège. Elle prend toutefois note des observations du Comité concernant les cas qu'il a examinés et accepte de réviser les directives figurant dans le Manuel des achats relatives aux modifications ou aux avenants aux contrats. L'Administration déterminera en outre s'il est nécessaire ou non de modifier le Manuel ou de publier des instructions séparées afin d'apporter d'autres précisions ou indications.

**163. Au paragraphe 389 du rapport considéré, l'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envisager de faire porter au fournisseur, en partie ou en totalité, le risque et la responsabilité de l'approvisionnement des équipements informatiques en choisissant le lieu de livraison pour chaque mission, sous réserve que ces nouvelles dispositions fassent l'objet d'une analyse coûts-avantages.**

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2016

164. Le Département de l'appui aux missions continuera de se coordonner avec la Division des achats afin d'appliquer la recommandation.

**165. Au paragraphe 395 du rapport considéré, le Comité a recommandé : a) d'examiner l'utilisation des moyens informatiques et des moyens de communications, y compris la question de savoir si l'achat de ces moyens s'imposait, afin de réduire les durées de stockage; b) d'établir des directives fixant la largeur de bande de réserve pouvant être louée.**

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2016

166. Concernant la partie a) de la recommandation, le Centre de services mondial surveille de près l'état des biens en stock à l'occasion des inventaires mensuels. L'Administration rappelle également que, dans certains cas, du matériel informatique est acheté et stocké en tant que « pièces de rechange essentielles » pour le matériel déjà en cours d'utilisation; ces pièces sont par conséquent conservées plus longtemps en stock.

167. En ce qui concerne la partie b) de la recommandation, le Centre de services mondial a élaboré un projet de directives fixant la largeur de bande de réserve pouvant être louée, qui est en cours d'achèvement.

**168. Au paragraphe 401 du rapport considéré, le Comité a recommandé :**  
**a) que les effectifs des missions soient réexaminés afin de s'assurer qu'ils correspondent aux besoins; b) qu'une rubrique distincte indiquant les crédits ouverts et les dépenses engagées au titre des vacataires soit inscrite aux budgets des missions, du Centre de services régional et du Centre de services mondial, comme c'est déjà le cas pour les consultants.**

*Entités responsables :* Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

*État d'avancement :* En cour d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Deuxième trimestre de 2016

169. Le Département de l'appui aux missions a donné suite à la partie a) de la recommandation en mettant en place un outil de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, qui permet une évaluation systématique des effectifs et de leur répartition en fonction des besoins des missions.

170. Comme l'a déjà indiqué l'Administration, les effectifs nécessaires aux services des communications et de l'informatique sont déterminés en fonction du mandat et des besoins opérationnels des missions. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité étudie la possibilité de présenter au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des informations en complément des rapports budgétaires. Des renseignements supplémentaires sur les dépenses engagées au titre des services contractuels sont déjà fournis au Comité consultatif chaque année. Le Bureau examine actuellement, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions et les missions, dans quelle mesure les besoins en personnel peuvent être évalués à l'avance aux fins de l'établissement des projets de budget.

**171. Au paragraphe 417 du rapport considéré, le Comité a recommandé :**  
**a) que l'Administration élabore, à l'intention des missions et des services utilisateurs, une politique générale comprenant des protocoles détaillés destinée à garantir la sécurité des moyens informatiques et des moyens de communications; b) qu'une campagne coordonnée soit menée pour sensibiliser les utilisateurs aux risques informatiques et les informer des mesures élémentaires qu'ils peuvent prendre pour s'en protéger; c) que les missions conçoivent et appliquent des programmes de gestion des incidents en matière de sécurité informatique dans le cadre desquels les fonctions et les responsabilités des membres du personnel des services des communications et de l'informatique sont clairement définies; d) que l'Administration envisage la création, à l'échelle de l'ONU, d'une équipe d'intervention informatique d'urgence chargée de gérer et de coordonner l'action menée pour faire face aux incidents et aux menaces informatiques et d'effectuer des analyses en temps réel en vue de déterminer les mesures à prendre afin de protéger les biens, les moyens et les données informatiques de l'Organisation.**

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'avancement :</i>	En cour d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2016

172. À l'annexe II de son dernier rapport (A/70/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a confirmé que les parties a) et b) de la recommandation avaient été appliquées.

173. En ce qui concerne la partie c) de la recommandation, le Département de l'appui aux missions et la Division de l'informatique et des communications, en leur qualité de membres actifs du Comité des politiques en matière d'informatique et de communications, ont révisé et mis à jour les politiques existant en matière de sécurité informatique. Le Comité s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif de gouvernance en matière d'informatique et de communications. Il est actuellement présidé par l'Office des Nations Unies à Nairobi et ses membres représentent les départements du Siège de l'Organisation, les bureaux hors Siège et les commissions régionales. Il se réunit deux fois par mois afin d'examiner les politiques et les projets de documents directifs à l'intention du Secrétariat, notamment les instructions administratives et les procédures techniques relatives à la sécurité informatique.

174. S'agissant de la partie d) de la recommandation, le Centre de services mondial a élaboré et mis en œuvre un programme de sensibilisation sur la sécurité. Toutes les ressources sont stockées sur le site Web consacré à la gestion de la sécurité informatique.

---